

VISION DU MÉCANISME DE LA SOCIÉTÉ CIVILE sur la Gestion durable des forêts

Août 2018

Le processus de convergence du Comité sur la sécurité alimentaire « Foresterie durable au service de la nutrition et de la sécurité alimentaire » préparé par le Groupe d'Experts de Haut Niveau sur la Sécurité Alimentaire et la Nutrition (GHNSAN), permet aux mouvements sociaux et aux organisations participantes du Mécanisme de la Société Civile (MSC) de présenter leur point de vue sur cette question.

Dans le monde entier de nombreuses communautés dépendent des forêts: plus de 1,6 milliards de personnes. Toutes ces communautés pratiquent des longtems une gestion communautaire des forêts qui leur a permis de parvenir à la souveraineté alimentaire et à conserver les forêts à travers le monde, du au fait qu'elles préservent leur propre relation culturelle, spirituelle, économique, environnementale et sociale avec les forêts (ci-après, nous désignons cette relation par "gestion communautaire des forêts"). Quand nous parlons de communautés nous nous référons aux peuples autochtones, aux paysans et paysannes, aux petits exploitants familiaux, aux communautés de pêcheurs, aux travailleurs et travailleuses de la forêt, aux peuples sans terre, aux communautés d'éleveurs. Les communautés forestières entretiennent des relations complexes et imbriquées avec leurs écosystèmes et territoires. Une communauté forestière peut pratiquer la pêche, semer et pratiquer l'élevage à des moments distincts de l'année et en réponse à des besoins différents. Il est largement reconnu que ce sont précisément les communautés productrices d'aliments à petite échelle qui garantissent non seulement leur propre sécurité alimentaire mais également celle de la majorité des personnes dans le monde, en particulier dans les zones rurales. Ils le font en pratiquant des systèmes ancestraux de production qu'aujourd'hui son connus comme agroécologie.

Nous sommes d'avis que ces communautés et ces pratiques doivent être au coeur de l'actuel processus de discussion qui devra aboutir à des recommandations politiques. Tout comme doit être au centre du processus la mise en oeuvre et l'implémentation de ces recommandations. Dans le présent document ainsi que dans d'autres documents que nous élaborerons ultérieurement afin d'éclairer cette discussion, nous utiliserons le terme de "communautés forestières" pour faire référence à ces groupes de population.

Le concept de gestion communautaire des forêts implique un contrôle politique de la part des communautés sur leurs territoires et leurs ressources par le biais de mécanismes horizontaux de prise de décision, qui garantissent la transparence et la redevabilité vis-à-vis du reste de la communauté.

La gestion communautaire des forêts ne se limite pas aux seuls espaces boisés et au bois qu'ils contiennent. C'est une gestion intégrale qui inclut également l'usage adéquat et planifié de l'eau, des aliments fournis par la forêt et des produits forestiers non ligneux, des sites sacrés et de la biodiversité. Elle ne se limite pas non plus à gestion politique étant donné qu'elle implique des aspects de technologie adaptée, de connaissances ancestrales ou encore des pratiques communautaires de planification et une utilisation adéquate des ressources. Il s'agit d'un processus de gestion impliquant l'élaboration de politiques globales qui assurent la durabilité, la distribution équitable et le respect du territoire et de ses ressources. Tout ceci va au-delà d'une simple gestion

technique de la ressource comme c'est le cas dans le concept de la soi-disante "gestion durable des forêts". Elle implique en conséquence un lien ancestral avec les communautés ou villages, avec un territoire spécifique ainsi qu'une gestion ou une gouvernance effective exercée par la communauté sur ce même territoire. Le lien ancestral en lui-même implique de nombreux éléments qui facilitent cette autonomie gouvernementale. Ce lien est très profond et implique des modes de vie, l'énergie, la santé, l'identité et la culture dans ce concept de liberté. Ce lien est donc étroitement lié aux ancêtres et aux liens intergénérationnels, formant de cette manière une base pour comprendre, identifier des valeurs et développer ses propres règles. De même, il est lié à la réalité spirituelle.

En ce sens, la gestion communautaire des forêts fait référence aux règlements et aux pratiques utilisées par de nombreuses communautés pour la conservation et l'utilisation durable des territoires qu'ils habitent. C'est un genre de gestion collective, communautaire et qui s'identifie traditionnellement avec la protection, mettant en question l'utilisation industrielle et mercantile des ressources naturelles, y compris les forêts. La gestion communautaire s'identifie également avec les connaissances traditionnelles en tant que complément et/ou de contrepoids à la soi-disante «science occidentale», qui se base sur des modèles simplificateurs incluant souvent des hypothèses ayant facilité dans de nombreux cas, la dévastation des ressources et une sévère injustice sociale.

Il est donc évident que, pour les communautés locales, les forêts représentent bien plus qu'un simple ensemble d'arbres, de bois et de produits non ligneux. Les forêts renferment une signification culturelle, spirituelle, religieuse, elles fournissent abri et moyen de subsistance à ces communautés qui produisent également des aliments dans cet espace et en retirent d'importantes contributions pour la construction de leurs logements et de l'habillement. Les forêts sont étroitement liées à la quasi-totalité des biens naturels communs nécessaires à une vie adéquate: l'eau, les semences, la biodiversité, le climat, les sols, le miel, les fruits, les plantes médicinales ... tous sont des éléments qui dépendent de la forêt. Dans de nombreuses communautés à travers le monde, les forêts représentent également un lien étroit avec le monde spirituel qui est également un aspect essentiel de la gestion communautaire.

La gestion communautaire des forêts joue un rôle important dans les efforts visant à réduire la destruction des forêts et cette discussion est essentielle afin de pouvoir encourager, promouvoir et soutenir de la meilleure manière possible ces processus communautaires.

Pour renforcer cette gestion communautaire, il faut renforcer les droits collectifs que nous considérons comme partie intégrante du cadre fondamental des Droits Humains et qui sont inclus dans ce qu'on appelle les Droits Humains de solidarité, en raison de leur nature collective. Ces droits affirment que le rôle joué par les communautés locales et les peuples autochtones dans divers domaines comme les relations équilibrées au sein des écosystèmes à travers l'utilisation durable et la conservation de ses éléments mais aussi l'amélioration de l'utilisation et la découverte de nouveaux usages de la diversité biologique, la gestion des droits fonciers au sein de leurs territoires ou encore la reconnaissance de la diversité qui caractérise l'organisation, la culture, le système juridique ou la vision du monde. Parmi ces facteurs, nous sommes d'avis que la protection des savoirs traditionnels, comme cela a été proposé par la Convention sur la Diversité Biologique joue un rôle central (article 8 j) - ces savoirs ont non seulement

permis à la conservation et même l'amélioration des forêts, mais ils représentent surtout l'un des liens essentiels que les communautés locales et les peuples autochtones ont noué avec les forêts et la biodiversité. Si le droit à l'autodétermination et la participation inclut fondamentalement le principe du consentement libre et éclairé préalable un autre droit fondamental doit être respecté dans le processus de consultation, celui-ci devant respecter les formes traditionnelles quel que soit le résultat de cette dernière. C'est un droit qui garantit que les prises de décision se font dans le respect des formes traditionnelles de dialogue et de négociation.

Tous ces droits sont donc universels, indivisibles et interdépendants et se fondent sur la culture, les traditions et les pratiques des peuples autochtones et des communautés locales. Ce sont des droits historiques. Parmi ces droits, il faut souligner les droits des femmes comme étant essentiels étant donné le rôle central qu'elles jouent dans la gestion communautaire. La gestion communautaire des forêts n'est pas simplement une pratique qui doit être protégée, elle est également un droit collectif qui doit être mis en œuvre.

La gestion communautaire des forêts, est confrontée à plusieurs menaces qui peuvent la fragiliser voire la mettre en péril. Parmi eux, on peut mentionner:

- la définition actuelle des forêts: non seulement à cause de l'approche simpliste purement technique dans la définition de ce qu'est une forêt, mais aussi parce que cette définition accepte de désigner par "forêts" des monocultures ou des plantations d'arbres dont l'expansion met en danger les pratiques communautaires tout en générant des impacts négatifs sur l'eau, le sol, la biodiversité et les communautés elles-mêmes;
- l'agriculture industrielle souvent basée sur la monoculture qui rase et détruit les forêts et les territoires tout en détruisant la diversité qui est la base de l'agroécologie, une forme de production qui va de pair avec la gestion communautaire. Cette progression de l'agriculture industrielle implique de nombreuses fois l'expulsion des familles et des communautés des forêts;
- l'accaparement généralisé des ressources hydriques, des sols, des arbres, des semences, des savoirs des communautés forestières, provoquant la destruction sociale et environnementale ainsi que la perte des savoirs traditionnels et des pratiques collectives de gestion pour les générations futures;
- les mécanismes de marché qui sont censés être conçus pour protéger la forêt alors que la réalité apporte la preuve du contraire, comme cela est démontré par l'Initiative REDD, générant des impacts négatifs sur la conservation des forêts. Ce type de mécanismes de marché, a non seulement démontré son inefficacité et son inefficience dans la lutte contre le changement climatique et contre d'autres problèmes environnementaux, il est surtout porteur d'une vision du monde particulière et donc d'une vision de la manière dont doivent être gérés et protégés les territoires dans lesquels il y a de la forêt. Ainsi, il impose une vision de la manière de gérer cette conservation ou cette gestion, une pratique dans laquelle l'individu prime sur le collectif. Il impose également des méthodes pour la résolution de conflits au sein des communautés, augmentant les inégalités entre ceux qui reçoivent des fonds et ceux qui en sont exclus, ce qui a pour conséquence d'apporter la division dans les communautés. En faisant cela, les mécanismes de marché imposent également des formes d'utilisation des forêts qui vont à l'encontre des pratiques et méthodes traditionnelles.

Au sein du Mécanisme de la Société Civile nous travaillerons à ce que cette vision de la gestion communautaire des forêts, qui est profitable à tant de personnes à travers le monde, soit non seulement au cœur de cette discussion, mais soit également renforcée en vue de parvenir à des résultats bénéfiques pour les communautés, les forêts, une meilleure alimentation et la préservation de la biodiversité.